



Conseil d'administration

325^e session, Genève, 29 octobre-12 novembre 2015

GB.325/WP/GBC/1

Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration
et de la Conférence internationale du Travail

WP/GBC

Date: 20 octobre 2015

Original: anglais

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Améliorer le fonctionnement de la Conférence internationale du Travail

Contexte

1. A sa 323^e session (mars 2015), le Conseil d'administration: *a*) a décidé de proposer à la Conférence d'appliquer, à titre expérimental, les modalités requise en vue d'une session de la Conférence d'une durée de deux semaines en juin 2015; et *b*) a demandé au Bureau de préparer, pour la 325^e session du Conseil d'administration (novembre 2015), une analyse de la formule qui aura été expérimentée en juin 2015 (à savoir une session d'une durée de deux semaines), ce qui permettra au Conseil d'administration de tirer les enseignements de cette expérience et de prendre les décisions appropriées en ce qui concerne les dispositions à prendre pour les sessions futures de la Conférence internationale du Travail.

Evaluation globale de la session de deux semaines expérimentée en juin 2015

1. Domaines où les réformes ont été concluantes

2. A la 324^e session (juin 2015) du Conseil d'administration, la tenue d'une session de deux semaines a été saluée comme étant une expérience réussie qu'il convenait de poursuivre et d'affiner. Il a été reconnu que ce succès était le fruit de l'engagement et des efforts communs des mandants et du Bureau. Les mesures de réforme ci-après ont été présentées comme ayant particulièrement contribué à ce bilan positif.

a) Travaux préparatoires

Information: Communication d'informations préliminaires à un stade précoce (guides de la Conférence, formulaires d'inscription aux commissions), séances d'information et mise en ligne des plans de travail provisoires des commissions techniques dans les meilleurs délais.

La version finale du *Guide de la Conférence* (publiée juste avant la session), qui contenait des informations pratiques, a été d'une grande utilité et a permis de produire un bulletin quotidien plus concis. Des versions en format e-pub ont été préparées et mises sur le Web (d'après les statistiques, plus de 3 000 demandes d'accès aux fichiers PDF et e-pub ont été enregistrées).

Inscriptions anticipées aux commissions: Le Bureau a reçu davantage d'inscriptions anticipées qu'en 2014: 103 inscriptions pour les délégués gouvernementaux (contre 59 en 2014); 92 pour les délégués des employeurs (contre 60 en 2014); et 33 inscriptions pour les délégués des travailleurs (contre 23 en 2014).

Commissions techniques: Création pour chacune des commissions techniques d'une page Web dédiée donnant accès à des informations et documents préparés par le Bureau pour faciliter la discussion; consultations informelles concernant les rapports présentés à la Conférence et préparation rigoureuse de la discussion normative.

b) Résultats positifs pendant la session

Gestion du temps: Meilleure gestion du temps en plénière grâce à la stricte discipline dont a fait preuve le Président, et gestion efficace des discussions au sein des commissions de la Conférence, ce qui a permis d'éviter des séances prolongées ou des séances de nuit. Il convient toutefois de noter que la commission normative tenait sa seconde discussion, et qu'une première discussion peut nécessiter des débats plus longs et par conséquent des séances prolongées ou des séances supplémentaires.

Commission de l'application des normes: Accord sur la liste des cas en temps utile et adoption de conclusions pour chaque cas.

Commissions techniques: Les trois commissions techniques ont achevé leurs travaux en temps voulu (un jour plus tôt que prévu dans le cas de la commission normative) et ont adopté les résultats de leurs discussions.

Plénière: 299 orateurs (soit le même nombre qu'en 2014) ont participé à la discussion du rapport du Directeur général et du rapport du Président du Conseil d'administration.

Sommet sur le monde du travail: Le fort taux de participation témoigne de l'intérêt suscité par le thème du panel et les allocutions prononcées l'après-midi par des personnalités de haut rang.

Événements organisés en marge de la Conférence: La tenue d'un seul événement de ce type (le 5 juin) sur un thème d'actualité (les migrations) a été considérée comme une évolution positive.

Technologies de l'information: Mise à disposition d'écrans dans toutes les salles de commission à l'usage des groupes de rédaction ainsi que pour la discussion des amendements en plénière.

Documentation: La distribution et la publication en temps voulu sur le Web de tous les documents présentés aux commissions de la Conférence ont facilité aussi bien les travaux préparatoires que les débats pendant la session.

2. Domaines dans lesquels des améliorations sont requises

3. L'organisation d'une session de deux semaines a clairement fait ressortir l'importance des processus préparatoires et la nécessité d'élaborer un calendrier détaillé des travaux préparatoires de la Conférence, assorti d'échéances claires.

a) Travaux préparatoires

4. Les mesures ci-après devraient être envisagées afin de continuer à améliorer les réformes expérimentées en 2014 et 2015:

- 1) *Désignation suffisamment à l'avance des présidents de commission:* Tout devrait être mis en œuvre pour que la liste des noms des présidents de commission soit finalisée pour le mois d'avril, sous réserve de l'approbation finale de ces nominations par les commissions concernées. Les vice-présidents employeur et travailleur des commissions devraient eux aussi être pressentis à cette période, afin que le Bureau puisse informer et consulter les trois membres du bureau de chaque commission, en coordination avec ACTRAV, ACT/EMP et le secrétariat du groupe des employeurs ou du groupe des travailleurs, selon le cas. Ce processus devrait se fonder sur une compréhension claire des compétences requises (connaissance approfondie du domaine concerné et expérience de la présidence ou de la vice-présidence de discussions tripartites). La consultation précoce des membres du bureau des commissions concernées permettrait au Bureau de mettre en ligne les projets de plans de travail sur les pages Web des commissions dès la fin du mois d'avril précédent la session de la Conférence.
- 2) *La possibilité de s'inscrire à l'avance aux commissions* a donné de meilleurs résultats cette année, mais le texte et la structure des formulaires d'inscription seront réexaminés à la lumière des particularités propres à chaque groupe de mandants, et les formulaires seront mis sur le Web immédiatement après la session de mars du Conseil d'administration.
- 3) *Nouvelles technologies:* La possibilité d'utiliser des applications mobiles et du matériel informatique sera étudiée plus avant.

b) Travaux pendant la session

Réunions des groupes le jour de l'ouverture

- En règle générale, le temps imparti aux réunions des groupes avant l'ouverture de la Conférence a été jugé suffisant, bien que certains groupes régionaux gouvernementaux aient souhaité que leurs réunions commencent plus tôt le lundi matin.
- En juin 2015, tous les groupes régionaux gouvernementaux se sont réunis de 9 heures à 10 h 30 et ont bénéficié de services d'interprétation à cette occasion. Le groupe gouvernemental a ensuite tenu une réunion d'une heure avant l'ouverture de la Conférence. Par rapport aux sessions de juin 2013 et de juin 2014, les groupes régionaux ont donc disposé d'une demi-heure de plus pour leurs réunions le jour de l'ouverture.
- Les groupes des employeurs et des travailleurs des commissions techniques se sont réunis à partir de 10 h 30 pour le reste de la matinée, parallèlement à la séance d'ouverture en plénière. L'après-midi et le début de soirée ont été consacrés à d'autres réunions de groupe, aux séances d'ouverture des quatre commissions de la

Conférence et à la réunion de la Commission des finances. En conséquence, les services d'interprétation mis à la disposition de la Conférence ont été pleinement utilisés le jour de l'ouverture.

- Toute modification du programme qui nécessiterait de solliciter encore davantage les services d'interprétation aurait par conséquent d'importantes incidences en termes de coûts. En outre, en juin 2016, il sera difficile de recruter des interprètes supplémentaires, car une partie des effectifs sera encore mobilisée par le Conseil exécutif de l'OMS qui se tient après l'Assemblée mondiale de la santé.

Date de l'ouverture

- L'organisation de réunions préliminaires de groupe un dimanche reste problématique pour le groupe gouvernemental. Une autre solution, proposée par certains groupements régionaux, consisterait à programmer l'ouverture de la Conférence un mardi ou un mercredi afin d'éviter aux participants d'avoir à travailler trois week-ends de suite.

Réduction de la durée de la séance d'ouverture

- Les dispositions prises cette année à titre expérimental en vue de ramener la durée de la séance d'ouverture à 90 minutes se sont révélées efficaces et sont susceptibles de nouvelles améliorations. Par exemple, dans l'attente de l'adoption d'un éventuel amendement au Règlement de la Conférence, les propositions de suspension de plusieurs dispositions de ce Règlement seront présentées dans un *Compte rendu provisoire* qui sera publié avant l'ouverture de la Conférence.

Plénière

- La tenue en parallèle de la plénière et de séances des commissions continue de compliquer la participation à la plénière, en particulier pour les petites délégations.
- Alors que l'ordre des quatre périodes de la plénière devrait rester inchangé, il devrait être envisagé d'apporter certaines modifications à la planification des interventions lors des périodes II (discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général), III (Sommet sur le monde du travail) et IV (plénière formelle et adoption des rapports des commissions), afin d'optimiser la gestion du temps et la participation.
- Il faut poursuivre la réflexion afin d'éviter que des interventions d'orateurs ne soient prévues juste avant et après l'adoption des rapports ou que des orateurs ne s'expriment l'après-midi devant une salle vide.
- Le programme des deux derniers jours de la session devrait également être réexaminé afin d'entretenir la dynamique et d'éviter ainsi que la Conférence ne perde de son intérêt le dernier jour. A cet égard, la possibilité de clore la Conférence le vendredi après-midi au lieu du samedi à midi mérite d'être examinée de plus près.

Rapport sur l'exécution du programme

- Dans l'attente de l'adoption des amendements pertinents à l'article 12 du Règlement, des propositions de suspension seront formulées afin de permettre au Directeur général de présenter, la première année d'une période biennale (en 2016, par exemple), son rapport consacré à un thème de politique sociale, en plus du rapport sur l'exécution du programme.

Sommet sur le monde du travail

- Le thème d'actualité retenu et les contributions des membres du panel ont été appréciés, mais la question de l'interactivité des débats doit être étudiée plus avant. Dans la mesure du possible, les visites de personnalités devraient toutes avoir lieu le même jour (Sommet sur le monde du travail); il faudrait prévoir à cette fin une séance spéciale avant la pause du déjeuner et pas plus de trois séances spéciales l'après-midi. Lorsque les circonstances le permettent, les séances spéciales devraient être regroupées afin que les orateurs puissent prendre la parole en plénière avant ou après ces séances spéciales.

Commission de l'application des normes

- L'expérience de 2015 a montré que la Commission de l'application des normes peut mener à bien ses travaux dans le cadre d'une session de deux semaines. A la lumière de cette évolution positive, attestée notamment par l'accord en temps voulu sur la liste des cas et l'adoption de conclusions pour chaque cas, de nouvelles améliorations aux méthodes de travail (pour permettre par exemple à la Conférence d'adopter le rapport de la commission le vendredi après-midi) seront examinées avant la session de 2016. Le Groupe de travail tripartite informel sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes se réunira en mars 2016 pour préparer la session de juin 2016.

Commission de vérification des pouvoirs

- Bien que la Commission de vérification des pouvoirs ait pu terminer ses travaux à temps, la réduction du nombre de jours ouvrables s'est révélée être très contraignante pour ses membres et le secrétariat, ainsi que pour les gouvernements, priés de fournir des informations et des commentaires sur des cas dans des délais très courts. Etant donné qu'il ne sera peut-être pas possible de réduire encore davantage les délais de soumission des protestations et des plaintes, l'amélioration de la situation continuera de dépendre de la volonté et de la capacité des organisations d'employeurs et de travailleurs de présenter leurs cas le plus en avance possible par rapport aux délais fixés et de la capacité du secrétariat de traiter ces cas très rapidement. En outre, on pourrait envisager la possibilité de déclarer irrecevables, en vertu d'une décision prise à l'unanimité des membres de la commission, les protestations et les plaintes insuffisamment étayées par des faits, des éléments de preuve ou des arguments.

Accès aux informations concernant la Conférence

- Le Bureau pourrait envisager la possibilité de protéger par un mot de passe les pages Web des commissions de la Conférence afin d'en restreindre l'accès aux membres de la commission concernée. Il faudrait rendre plus visibles les versions e-pub du *Guide de la Conférence*.

Commissions normatives

- L'expérience de 2015 a montré qu'une commission normative pouvait mener à bien ses travaux dans le cadre d'une session de deux semaines, en disposant d'autant de temps qu'auparavant (neuf jours) et sans que l'ordre ni le nombre de séances et de réunions de groupes ne changent.
- Avant d'ouvrir les débats sur les questions de fond, et conformément à la pratique établie pour la plupart des discussions normatives, une demi-journée (matinée ou après-midi) devrait être consacrée aux réunions des groupes.

- Sans retarder pour autant la soumission de la première série d'amendements, les commissions normatives devraient tenir une discussion générale d'une demi-journée (qui comprendrait les déclarations liminaires), avant de passer à la discussion des amendements.
- Dans la mesure du possible, une version imprimée du rapport de la commission normative contenant le projet d'instrument devrait être disponible, sous la forme d'un *Compte rendu provisoire*, dès que possible la veille de son adoption par la plénière de la Conférence.
- L'une des principales difficultés réside cependant dans la finalisation du projet d'instrument et sa diffusion en temps voulu après son examen par le Comité de rédaction de commission. Il conviendra donc de réexaminer le processus de finalisation des normes internationales du travail, sachant qu'en juin 2015 la session d'une durée de deux semaines n'a pas permis au Comité de rédaction de la Conférence de procéder à l'examen complet des instruments avant le vote final. Etant donné qu'il n'y aura pas d'instrument à finaliser suivant cette procédure formelle à la prochaine session (juin 2016) de la Conférence, de nouvelles propositions à ce sujet seront présentées ultérieurement.

Commissions non normatives (discussion générale ou récurrente)

- Le Règlement de la Conférence ne contient aucune disposition régissant les méthodes de travail applicables à une discussion non normative. En vertu de la pratique actuelle, le plan de travail provisoire des discussions générales et des discussions récurrentes est fondé par défaut sur un même découpage, en quatre grandes phases, du temps imparti aux commissions: 1) discussion générale en plénière de la commission (trois jours); 2) groupe de rédaction (deux jours); 3) présentation des amendements (un jour); et 4) discussion des amendements en plénière de la commission (deux jours). Cette répartition peut cependant être modifiée à tout moment par la commission.

5. Lors des précédents débats du Groupe de travail, les participants ont évoqué la nécessité:

- de bien distinguer discussion générale et discussion récurrente, étant donné qu'elles ont chacune une finalité spécifique;
- d'améliorer la structure des discussions non normatives ainsi que les méthodes de travail correspondantes;
- de commencer au plus tôt (un an avant) les consultations tripartites sur le rapport et les questions clés qui devront faire l'objet de la discussion, et de communiquer les dates de ces consultations tripartites suffisamment à l'avance;
- de veiller à ce que les questions soulevées pour stimuler les débats (points pour la discussion) soient orientées vers l'action et les politiques à mener et mettent l'accent sur les moyens d'aller de l'avant;
- de faire en sorte que, grâce à une meilleure préparation, les discussions non normatives portent sur des questions de fond;
- de veiller à ce que le document final (généralement les conclusions) soit orienté vers l'action et les politiques à mener;
- de faire en sorte que le texte initial des conclusions provisoires (avant-projet soumis au groupe de rédaction) établi par le Bureau soit aussi bref que possible.

6. A la lumière des précédents débats du Groupe de travail et de l'expérience acquise dernièrement à l'occasion des discussions non normatives de juin 2015, les conclusions que l'on peut formuler sont les suivantes: 1) il ne devrait pas y avoir une seule et même formule pour toutes les discussions récurrentes et toutes les discussions générales; 2) la formule devrait être définie une fois un accord trouvé sur la nature et la portée du résultat attendu; et 3) la préparation de ces discussions devrait comprendre, à un stade précoce, des consultations tripartites informelles au sujet du contenu du rapport, du résultat attendu et des points pour discussion.

La voie à suivre

7. Au vu de de l'ordre du jour de la session de 2016 de la Conférence et dans la perspective de futures réformes, il convient de garder à l'esprit les considérations ci-après.
8. Deux discussions non normatives sont inscrites à l'ordre du jour de la 105^e session (juin 2016) de la Conférence.
- a) En raison de la nature très spécifique de l'évaluation de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008, les modalités de la discussion seront définies à l'issue de vastes consultations tripartites concernant la portée de l'évaluation et le résultat qui en est attendu. Cette question est examinée dans le document ¹ relatif à la préparation de l'évaluation qui sera soumis au Conseil d'administration à sa présente session.
- b) Les travaux préparatoires à la discussion générale sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ont déjà commencé, moyennant des consultations informelles avec les trois groupes de mandants. A la demande du Conseil d'administration, des dispositions inédites ont été prises pour optimiser le processus de consultation et permettre aux groupes tripartites de mandants de donner leur avis sur le projet de structure du rapport et les points proposés pour la discussion à soumettre à la commission de la Conférence ².

a) Travaux préparatoires

9. Les discussions non normatives programmées pour la session de juin 2016 ayant toutes une nature bien spécifique, chacune d'elles donnera lieu à une préparation qui lui sera propre. Ces travaux sont en bonne voie et leurs modalités différentes pourront peut-être servir de modèle pour la préparation de futures discussions récurrentes ou générales.
10. En fonction de la nature du sujet et du temps disponible, les mesures suivantes pourraient être envisagées pour des sessions futures de la Conférence afin d'associer les trois groupes de mandants aux travaux préparatoires:
- le Bureau pourrait adresser un questionnaire simplifié à tous les Etats Membres, au moins un an avant la discussion, afin de recueillir leurs vues sur les principaux éléments à faire figurer dans le rapport ainsi que dans les points pour discussion et le document final, ou;

¹ Document GB.325/INS/3.

² Document GB.320/INS/2, paragr. 22.

- le Bureau pourrait soumettre un certain nombre de grandes thématiques à tous les Etats Membres, au moins un an avant la discussion, pour recueillir les contributions des trois groupes de mandants sur les principales questions qui se rapportent à ces thématiques et qui, selon eux, devraient constituer le fil directeur de la discussion et du document final;
- les réponses au questionnaire ou les contributions reçues des mandants seraient ensuite intégrées dans le rapport et pourraient aussi être mises en ligne sur la page Web de la commission. Ces contributions permettraient au Bureau de préciser et de développer les projets de point pour discussion qui doivent être présentés à la commission. Les points pour discussion refléteraient ainsi les principales préoccupations, attentes et priorités des mandants tripartites et constitueraient une base de travail solide pour la discussion générale.

b) Travaux pendant la session

11. Afin de garantir 1) que la discussion générale sera bien structurée et axée sur les points proposés pour la discussion, et 2) que, grâce à une discussion générale plus ciblée et à des moyens de communication améliorés, tous les membres de la commission auront le sentiment d'être associés au processus d'élaboration du texte des conclusions, les scénarios suivants pourraient être envisagés.

- Les contributions préliminaire reçues des mandants devraient constituer le cadre de la discussion générale. Elles permettraient de mieux structurer la discussion générale et de mieux la centrer sur les points pour discussion. L'organisation de la discussion devrait permettre aux membres de la commission et au secrétariat d'avoir une idée claire, à la fin de chaque séance, des éléments du débat qui doivent être pris en considération dans le document final. S'il y a lieu et dans la mesure du possible, le président, ou le représentant du Secrétaire général, pourrait résumer ces éléments à la fin de chaque séance.
- Suivant une pratique récemment établie, le Bureau pourrait organiser, à la fin de chaque journée de discussion générale, une brève réunion informelle avec le bureau de la commission afin de sérier les principales questions examinées pendant la journée qui devraient figurer dans la version préliminaire devant être établie par le Bureau.
- Comme aux précédentes séances de la Conférence, la discussion générale commencerait le lundi après-midi et s'achèverait le jeudi après-midi ou en fin de journée. En se fondant sur les orientations fournies par le bureau, le secrétariat établirait un avant-projet de document final (conclusions provisoires) qui sera examiné par un groupe de rédaction tripartite le samedi et, si nécessaire, le dimanche. En 2015, les groupes de rédaction se sont réunis le vendredi et le samedi.
- Etant donné que la commission aura achevé la première phase de ses travaux (le débat général sur les points pour discussion), la journée du vendredi pourrait être consacrée à une table ronde aux fins du partage des expériences nationales, régionales ou sous-régionales. Le Bureau pourrait aussi, sur demande, présenter certains projets se rapportant spécifiquement à la question à l'examen. Le secrétariat de la commission pourrait mettre à profit cette journée pour finaliser le texte des conclusions provisoires, qui devra être soumis au groupe de rédaction tripartite en anglais, français et espagnol, et le distribuer aux membres du groupe de rédaction, le vendredi soir ou le samedi matin.

- Dans la mesure du possible, le groupe de rédaction devrait achever ses travaux le dimanche à midi, pour permettre au Bureau de finaliser la traduction du projet de conclusions avant la fin de la journée. Le lundi matin, le projet de document final serait distribué aux groupes et mis en ligne sur la page Web de la commission.
 - Durant la deuxième semaine (du lundi au mercredi après-midi), la commission aurait le choix entre différentes modalités, en fonction du niveau de consensus atteint au sein du groupe de rédaction. Elle pourrait notamment décider:
 - 1) de suivre la procédure habituelle de traitement des amendements, avec des réunions de groupe le lundi matin et la présentation des amendements le lundi après-midi, ou;
 - 2) de reprendre ses travaux en plénière le lundi, en tenant en fin de matinée une séance à laquelle les vice-présidents employeur et travailleur et les membres gouvernementaux du groupe de rédaction (ou un porte-parole gouvernemental) présenteraient le projet de texte résultant de la discussion tripartite ayant eu lieu au sein du groupe de rédaction, en expliquant comment le consensus a été atteint sur le texte proposé. Cela aiderait les membres de la commission n'ayant pas participé au processus de rédaction de mieux comprendre comment le texte a été élaboré. A la lumière de ces informations, les membres de la commission auraient toujours la possibilité, le cas échéant, de déposer des amendements formels au projet de conclusions au cours de l'après-midi.
 - Pendant les deux jours restants (du mardi matin au mercredi après-midi, c'est-à-dire quatre séances), la commission examinerait soit les amendements déposés, soit le texte proposé, paragraphe par paragraphe, et pourrait – si le bureau de la commission devait en décider ainsi – convoquer de nouveau le groupe de rédaction le mardi soir pour examiner une nouvelle fois les amendements faisant controverse afin de parvenir à un texte de consensus, qui serait présenté le jour suivant en séance plénière de la commission et qui pourrait alors faire l'objet de sous-amendements.
12. Les propositions susmentionnées visent à nourrir la réflexion concernant d'autres méthodes de travail possibles, étant entendu que les discussions ont toutes des enjeux spécifiques qui peuvent nécessiter le recours à des modalités différentes.

c) Propositions de suspension de dispositions du Règlement de la Conférence et propositions d'amendement audit Règlement

13. Le Bureau soumettra au Conseil d'administration, à sa 326^e session (mars 2016), un ensemble de propositions de suspension de plusieurs dispositions du Règlement de la Conférence qui seront nécessaires pour continuer de tenir une session de deux semaines, ainsi que toute autre modification résultant des discussions du groupe de travail et du Conseil d'administration. Le Bureau est prêt à entreprendre un examen plus approfondi du Règlement de la Conférence en vue de codifier les changements requis pour officialiser la durée de deux semaines de la session et de proposer d'autres améliorations et mises à jour possibles de ce texte. Si le Conseil d'administration en décide ainsi, des amendements formels au Règlement de la Conférence pourront lui être présentés à sa session de novembre 2016.

Projet de décision

14. A la lumière de la discussion sur l'expérimentation d'une session de deux semaines en juin 2015 et sur les éventuelles améliorations à mettre en œuvre à de futures sessions de la Conférence, le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail recommande au Conseil d'administration:

- a) de confirmer la durée de deux semaines des sessions futures de la Conférence internationale du Travail;**
- b) de demander au Bureau de préparer, en vue de la 326^e session (mars 2016) du Conseil d'administration, un plan de travail détaillé pour la 105^e session (juin 2016) de la Conférence, sur la base d'une durée de deux semaines;**
- c) de demander au Bureau de procéder à un examen complet du Règlement de la Conférence en vue de présenter à la 328^e session (novembre 2016) des projets d'amendement au Règlement de la Conférence internationale du Travail.**

Annexe

Ordre du jour de la 105^e session de la Conférence internationale du Travail

Questions inscrites d'office

- I. Rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général
- II. Programme et budget et autres questions
- III. Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations

Questions inscrites à l'ordre du jour par la Conférence ou le Conseil d'administration

- IV. Le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (*discussion générale*)
- V. Le travail décent au service de la paix, de la sécurité et de la résilience aux catastrophes: révision de la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944 (*action normative, procédure de double discussion*)
- VI. Evaluation de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008
- VII. Questions maritimes:
 - Approbation des amendements au code de la convention du travail maritime, 2006¹
 - Amendements aux annexes de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003²

¹ Si les amendements proposés sont adoptés par la Commission tripartite spéciale instituée en vertu de l'article XIII de la convention du travail maritime, 2006, à sa réunion de février 2016.

² Si les amendements proposés sont adoptés par la Commission tripartite maritime ad hoc chargée de l'amendement de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, à sa réunion de février 2016.